



renseignement sur un heritage

Par **abi18**, le **28/08/2019** à **18:26**

Bonjour

Ma mère est deceder il i a 50 ans mon pere et ma mere avait acquit une maison et des terres .Mon pere c'est remarier il i a 30 ans a son deces notre belle mere nous a dit qu'elle avait l'usufruit nous sommes 6 enfants

pouvons nous pretendre a recuperer une part de notre mre ?

Merci

Par **youris**, le **28/08/2019** à **18:41**

bonjour,

il faudrait d'abord savoir comment a été répartie la propriété de la maison au décès de votre mère.

comme enfants, vous étiez héritiers réservataires de votre mère, vous avez donc, à son décès, du devenir propriétaires ou nus propriétaires de la moitié de la maison.

au décès de votre père, votre belle-mère n'a pas pu obtenir l'usufruit de la totalité de la maison.

je vous conseille de voir le notaire qui est nécessaire en présence de bien immobilier.

salutations